

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

22315554



Déposé
03-03-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0440311803

Nom

(en entier) : **ANVIRA - INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Léopold III(PER) 119 bte A
: 7134 Binche

Objet de l'acte : ANNEE COMPTABLE, DIVERS

Dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ANVIRA-INVEST tenu par le Notaire Sylvain BAVIER à La Louvière, le 24 novembre 2021, il y a lieu de lire à la HUITIEME RESOLUTION - Article 22 : Exercice social dans les statuts refondus :

« Article 22. – Exercice social

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année »

En lieu et place de :

« Article 22. – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année ».

POUR EXTRAIT

Signé (S. BAVIER, Notaire)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").